



Nous retraités et adhérents :

La retraite est un cap qui ouvre sur de nouveaux horizons. Certains de nos retraités reprennent une activité. D'autres s'engagent bénévolement auprès de diverses associations. La plupart goûtent le plaisir d'organiser leur temps librement. Une chose est sûre beaucoup d'entre eux ont un emploi du temps très rempli. Ce changement ne doit pas être une rupture avec votre syndicat.

Le SE-Unsa 71 reste à vos côtés et a besoin de vous .

Le SE-Unsa 71 compte beaucoup de retraités parmi ses militants que nous remercions ici pour l'aide qu'ils nous apportent dans les diverses tâches militantes. Nous avons besoin de leur expertise sur les questions de l'école et du métier d'enseignant. Leurs conseils et avis nous permettent de débattre. Avoir un œil extérieur sur notre quotidien permet de faire avancer la réflexion collective.

Les retraités ont le soutien de notre syndicat pour défendre leurs intérêts et maintenir le lien avec les actifs. **Nous sommes plus forts ensemble.** Avec l'Unsa retraités, dont la représentativité est croissante, nous défendons le niveau de nos pensions et de notre pouvoir d'achat.

Le SE-Unsa revendique :

- le déplafonnement de cumul emploi-retraite ;
- L'extension du versement de la pension de réversion aux pacés ;
- L'abandon des revalorisations en pourcentages des pensions par l'application d'une revalorisation moyenne égale pour tous ;
- La suppression du système de décote ;
- L'assimilation des instituteurs, des PEGC et des CE d'EPS retraités.

Vous retraités du SE-Unsa, vous faites vivre l'Unsa Retraités, notre structure interprofessionnelle chargée de défendre les intérêts de l'ensemble des retraités de la Fonction Publique et du Privé.

Rester adhérents au SE-Unsa c'est faire vivre la solidarité.

Il était une fois les masques dans notre quotidien.

Selon les experts, le masque grand public serait efficace contre les contaminations seulement quand il est porté par tous.

Lorsque ce n'est pas le cas, pour être protégé il faudrait alors porter un masque de type chirurgical.

C'est ainsi que des ARS placent ou non en quarantaine * les enseignants ayant un cas avéré dans leurs classes, selon qu'ils portaient des masques grand public ou des masques de type chirurgical.

Si vous portez un masque en tissu (même ceux qui nous ont été remis à la rentrée par notre administration), vous pouvez être confiné.e.s une à deux semaines. Si vous portez le masque chirurgical, vous pouvez ne pas être confiné.e.s.

Le SE-Unsa demande au ministère de clarifier au plus vite cette situation et de donner les moyens aux enseignants des écoles, aux AESH et aux PsyEN d'assurer leur propre sécurité comme celle des élèves et des familles. Les mêmes indications devront être données aux employeurs des autres personnels des écoles comme les Atsem.

*Quarantaine de 14 ou 7 jours.

